

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 911

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,  
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,  
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 3**

À la dernière phrase, après les mots :

« et la »,

insérer les mots :

« mise en oeuvre d'un programme de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle de cet article reste floue et n'engage pas concrètement le gouvernement. Les auteurs de cet amendement proposent de substituer un engagement imprécis d'amélioration thermique des constructions l'impératif d'un véritable plan de rénovation thermique de l'habitat et d'ajouter une référence à la nécessaire mise en oeuvre d'un programme de rénovation du parc de bâtiments existants.